



Quoi de 9?

Municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola
Édition septembre/octobre 2019

1 Préposé à la patinoire extérieure recherché source : Roxane Lemay

Nombre d'heures offert: environ 40 heures par semaine

Salaire : 16,32\$/heure selon la convention collective

Principales tâches et responsabilités

- Déneiger et arroser la glace
- Entretenir l'aire à proximité de la patinoire, ses environs et le chalet des loisirs
- Respecter les règles de santé et sécurité au travail
- Surveiller l'aire de la patinoire et le chalet des loisirs
- Toutes autres tâches connexes

Exigences du poste

- Posséder un permis de conduire valide de classe 5
- Capacité à travailler au froid
- Faire preuve d'autonomie, de fiabilité et posséder un bon jugement
- Être disposé à travailler sur un horaire variable d'environ 40 heures par semaine, selon la température
- Être disponible du dimanche au samedi, pour une période d'environ 12 semaines débutant vers la mi-décembre et se terminant vers mi-mars, selon la température.

Postulez **avant le 27 septembre 2019** au rlemay@stignacedeloyola.qc.ca ou au bureau municipal

Nous remercions les postulants pour leur intérêt; nous communiquerons uniquement avec les candidats retenus.

2 Règlements source : Roxane Lemay

508-2019 Règlement autorisant la fermeture d'une partie du chemin de la Traverse et du chemin Saint-Laurent

509-2019 Règlement abrogeant le règlement 504-2019 autorisant des dépenses et un emprunt au montant de 300 000\$ aux fins de financement du programme de mise aux normes des installations septiques # 2.

*Les règlements sont disponibles au bureau municipal ainsi que sur notre site internet.

3 Collecte de feuilles cet automne source : Roxane Lemay

L'automne s'en vient à grands pas et le conseil municipal a décidé d'offrir à nouveau le service de collecte de sacs de feuilles au garage municipal. À compter du mois d'octobre, les **sacs pourront être déposés à la municipalité à l'endroit indiqué sur le terrain**. Cependant, il serait grandement apprécié que vous déposiez uniquement des sacs de feuilles bios, **PAS DE BRANCHES OU AUTRES CHOSES**. Sinon, vous pouvez mettre vos sacs de feuilles en papier au bord du chemin pour que l'éboueur les ramasse lors **des collectes du 29 octobre et du 12 novembre 2019**. Merci de votre compréhension.

4 Lecture des compteurs d'eau source : Roxane Lemay

Cette année, **prenez note qu'aucun employé ne se déplacera à votre domicile** pour prendre les lectures. Un formulaire vous sera acheminé par la poste (aussi disponible sur le site internet) afin que vous le remplissiez et que vous nous l'apportiez au bureau municipal ou que vous nous l'envoyiez par courriel (rlemay@stignacedeloyola.qc.ca). Cette vérification est nécessaire pour savoir si vous avez une surconsommation et si votre compteur fonctionne toujours bien. Vous avez droit à 34 000 gallons d'eau par année sans supplément.

- Si votre compteur d'eau est défectueux ou est embrouillé, vous devez l'apporter à la municipalité et nous le réparerons gratuitement ;
- Si la municipalité n'a pas votre lecture, elle fera la moyenne des années passées jusqu'à un maximum de 3 ans ;
- Si vous n'avez pas de compteur d'eau, vous devez vous en procurer un sinon des frais de 150\$ vous seront taxés en supplément ;
- Si votre compteur d'eau ne fonctionne pas depuis plus d'un an et que nous ne pouvons pas faire la moyenne des 3 dernières années, un montant de 150\$ vous sera taxé en supplément.

Soyez sans crainte, vous serez toujours avisé par écrit de la situation dans laquelle vous vous trouvez. Une autre lettre pourrait vous être envoyée en rappel si vous n'agissez pas dans le délai prescrit. Si vous négligez de régulariser votre situation, des frais de 150\$ vous seront facturés à la prochaine taxation.

*La municipalité se réserve le droit de se déplacer à domicile pour les cas exceptionnels.

5 Dos d'âne sur le territoire source : Roxane Lemay

Depuis la saison estivale, plusieurs dos d'âne ont été installés dans plusieurs secteurs de l'île dans le but de ralentir la circulation. **Le conseil municipal a pris cette décision suite aux données qui ont été enregistrées dans le panneau de vitesse électronique.** Dans les secteurs concernés par le dos d'âne, des vitesses extrêmement dangereuses ont été récupérées. L'installation des dos d'âne n'est donc pas du tout reliée au voisinage près duquel ils ont été installés, mais bien aux données recueillies sur les excès de vitesses des voitures. De plus, sachez que les données recueillies dans ledit panneau de vitesse sont envoyées à la *Sûreté du Québec* pour qu'elle soit consciente des excès de vitesse et que des policiers soient présents sur le territoire lors des heures où les données les plus élevées sont enregistrées. Bref, l'installation de dos d'âne vise tout simplement à **renforcer la sécurité de tous les citoyens et de leur famille.** Le conseil municipal garde en note tous les commentaires en lien avec l'installation des dos d'âne et il révisera leur emplacement durant l'hiver, période de l'année où les dos d'âne sont retirés pour permettre le déneigement des chemins.

6 Contrôle des animaux sur le territoire source : Roxane Lemay

Selon le règlement **378-2006**, tout propriétaire se doit de tenir en laisse son chien durant les promenades sur la place publique. De plus, sachez que **votre chien doit demeurer sur votre terrain en tout temps** lorsque ce n'est pas le temps de la promenade. Il est important de comprendre que plusieurs personnes ne sont pas à l'aise en présence de chien et de les respecter. Finalement, le fait, pour un chien, d'aboyer ou de hurler de façon à troubler la paix, la tranquillité et d'être un ennui pour une ou plusieurs personnes constitue une nuisance. La municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola désire que ce règlement soit respecté afin que tous puissent vivre en harmonie.

7 Collecte cannettes/bouteilles consignées source : École de l'Île St-Ignace

Il y aura une collecte spéciale de cannettes et de bouteilles consignées dans les rues de la municipalité le samedi 19 octobre 2019 par les élèves de l'école de l'Île St-Ignace. Des adultes et des élèves de l'école passeront chez vous entre 9h00 et 12h00. Vous pouvez aussi venir les déposer au Chalet des Loisirs cette même journée. La collecte permettra de financer nos activités parascolaires. L'enseignante de la maternelle, madame Isabelle Latour, tient à remercier chaleureusement tous les gens qui ont donné si généreusement des jouets pour sa nouvelle classe. Grâce à vos dons, les enfants vivront une rentrée scolaire des plus amusantes dans leur nouvelle école! Merci!

8 Obtention passeport à la Société des traversiers du Québec

Source : Roxane Lemay

Un petit rappel à l'intention des usagers du traversier : tous les étudiants peuvent bénéficier d'un passeport leur permettant de traverser gratuitement d'une rive à l'autre. Il suffit de se procurer un formulaire au guichet de la Société des Traversiers du Québec près du quai d'embarquement, sur le site internet suivant <https://www.traversiers.com/fr/nos-traverses/traverse-sorel-tracy-saint-ignace-de-loyola/laissez-passer-etudiant/> ou même au bureau municipal de Saint-Ignace-de-Loyola, de compléter l'attestation de la fréquentation d'une institution scolaire et de prendre une photo d'identification au bureau de Sorel. Les intéressés pourront aussi prendre leur **photo d'identification au bureau municipal de Saint-Ignace-de-Loyola selon l'horaire ci-dessous :**

Lundi le 16 septembre de 7h00 à 19h00

Mercredi le 18 septembre de 7h00 à 19h00

Vendredi le 20 septembre de 7h00 à 19h00

Samedi le 21 septembre de 8h00 à 16h00

Lundi le 23 septembre de 7h00 à 19h00

Mercredi le 25 septembre de 7h00 à 19h00

Vendredi le 27 septembre de 7h00 à 19h00

Si quelqu'un désire obtenir son passeport étudiant et qu'il n'a pas pu se présenter aux dates mentionnées ci-haut, la photo d'identification devra être prise au bureau de Sorel.

9 Loisirs & Sports source : Roxane Lemay

Bibliothèque: Ouverte à compter du 10 sept. 2019 / Horaire : mardi, jeudi et vendredi de 18h30 à 20h00

Club des Malards : **12 octobre 2019:** tournoi de chasse / pesée de 19h30 à 21h00 au stationnement municipal rang St-Pierre

25 octobre 2019 : Soirée remise de prix au sous-sol de l'église

Info: Simon Deguise tél.: 450-803-3708

Halloween et la maison hantée : 31 octobre au chalet des loisirs de 17h00 à 20h00 avec feux d'artifice

Soirée folklorique : 9 novembre 2019 avec le groupe Artifaille au sous-sol de l'église

Pour plus d'informations, contactez Véronique Boucher au 450-803-0677

Tennis : Si vous n'avez pas payé votre cotisation, prière de rapporter la clé et de payer votre cotisation 2019 au bureau municipal.

*****Abris d'auto temporaires :** petit rappel du règlement de zonage numéro 237, articles 4.5.1.1, 4.5.2.1 et 4.5.3.1 : les abris d'auto temporaires sont permis du 1er octobre 2019 au 30 avril 2020 inclusivement. ***

Municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola
25, rue Laforest à Saint-Ignace-de-Loyola, Québec

Tel: 450-836-3376

Courriel : mmessier@stignacedeloyola.qc.ca

Site web: www.stignacedeloyola.qc.ca